

Situation de protection dans les régions de couverture du monitoring de protection décembre 2022



Mali : Cartographie des violations de protection rapportées (du 1er au 31 décembre 2022)

A. Mouvement de population forcé : Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité, Déplacement interne forcé en raison d'intempéries/catastrophe naturelles, Restrictions à la liberté de mouvement, Retour forcé, Refoulement.

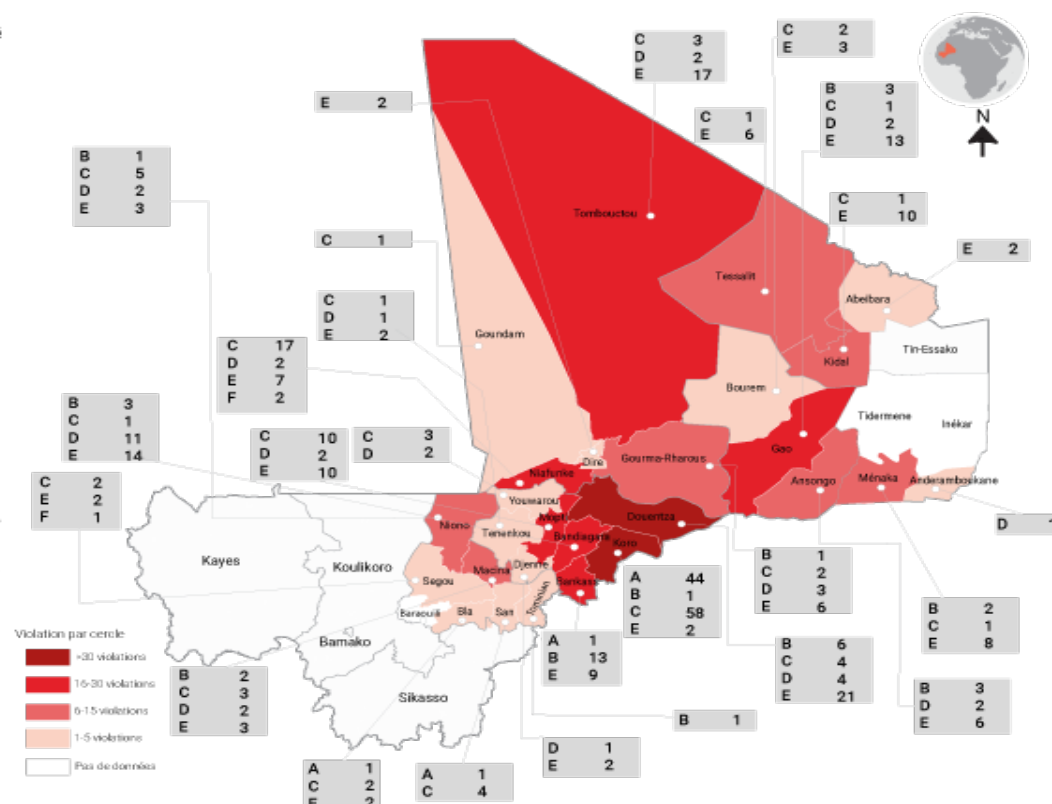
B. Atteintes au droit à la vie : Assassinat, Meurtre, Mort par engin explosif.

C. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Coup, blessure, mutilation, Blessure ou mutilation par engin explosif, Menace, Violence psychologique/émotionnelle, Viol, Agression sexuelle, Grossesse forcée, Exploitation sexuelle et prostitution forcée, Mariage forcé, Discrimination, Torture et traitement cruel et inhumain.

D. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée, Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale, Enrôlement et recrutement par les forces ou groupes armés, Séparation familiale, Trafic d'être humain, traite ou esclavage, Exploitation économique et travail forcé.

E. Atteinte au droit à la propriété : Vol, extorsion, pillage, Destruction de biens personnels, Incendie volontaire, Taxe illégale, Occupation illégale de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public, Destruction de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public.

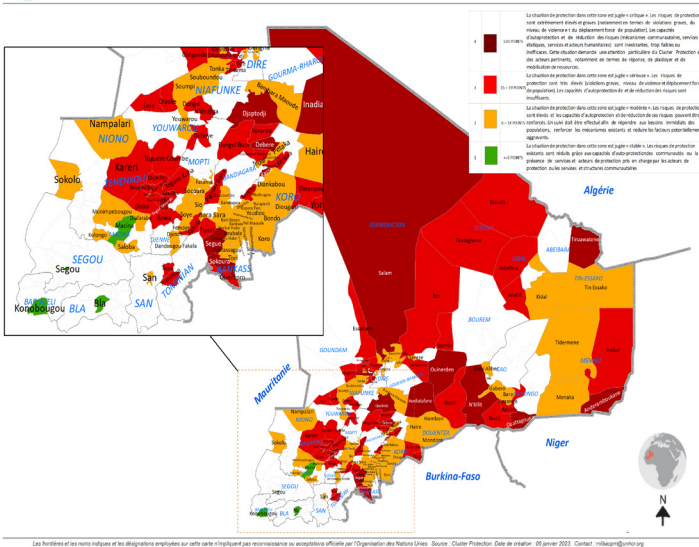
F. Atteintes à l'accès aux services de base : Déni de ressources, d'opportunités et/ou d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et hygiène, justice, état civil, ressources économiques), Blocage, détournement ou refus de l'aide humanitaire, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces et groupes armés.



Introduction :

Au mois de décembre, 397 violations des droits humains ont été enregistrées par le monitoring de protection contre 787 en novembre. 57% de ces violations ont été rapportées dans la région de Mopti où le nombre de moniteurs est le plus important et où en conséquence plus d'informations sont collectées que dans les autres régions. La catégorie « mouvement forcé de population » est celle pour laquelle la plus grande baisse a été notée (47 en décembre contre 335 en novembre).

Mali : Indice des risques de protection
Période : du 01 au 31 décembre 2022



La catégorie « mouvement forcé de population » est celle pour laquelle la plus grande baisse a été notée (47 en décembre contre 335 en novembre).

Le [Dashboard du monitoring de protection](#) donne plus d'informations sur la typologie des violations de droits humains et les régions concernées.

Il est important de rappeler que ces incidents rapportés ne correspondent qu'aux données collectées dans le cadre du monitoring de protection et qu'il existe différentes limitations :

- Le nombre de moniteurs n'est pas le même dans toutes les régions
- Certaines régions ont plus de cercles inaccessibles. Par exemple les incidents rapportés à Ménaka sont peu importants car la seule zone accessible est Ménaka ville mais il est connu que la situation est de plus

en plus critique.

- Il est important de continuer à se référer aux autres outils de collecte spécialisés et complémentaires tels que le GBV IMS, le MARA ou le MRM.
- Certaines zones qui sont de plus en plus affectées par la crise ne sont pas couvertes à l'instar de Koulikoro, Sikasso ou Kayes.

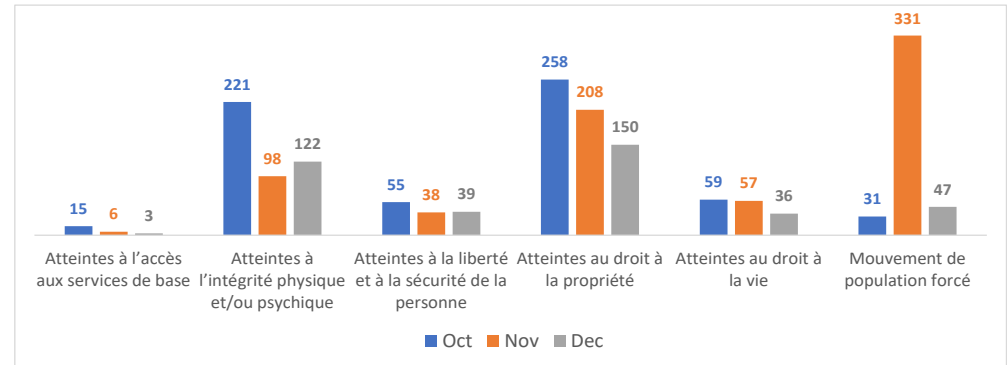


Figure 1 : évolution des catégories de violations d'octobre-novembre -décembre 2022

De janvier à décembre 2022, 8 626 violations de droits humains ont été enregistrées par le système de monitoring de protection.

Dans ces régions de janvier à novembre 2022 50% de personnes interrogées¹ ne se sentaient pas en sécurité 47% pendant 52% ont souligné ne pas pouvoir circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur de votre communauté.

Les acteurs humanitaires ont également été impactés par les violations de droits humains. Ainsi, 144² violations ont directement touché les acteurs humanitaires en 2022 dont 17 en décembre. Sur les 144 violations, six cas d'atteinte au droit à la vie et six cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique contre les acteurs humanitaires ont été enregistrés. 39 cas d'enlèvements d'acteurs humanitaires ont été rapportés. 74% de ces violations sont survenues dans le cadre du travail alors que 13% sont des victimes collatérales.

1. Informations collectées sur la base du questionnaire du monitoring de protection régional dans 105 communes du nord et centre du pays de 1 janvier à novembre 2022 par AMSS et DRC

2. Source: International NGO Safety Organisation (INSO), NGOsafety.org

60% des violations sont liées à la criminalité contre 29% dûes aux activités des groupes armés non étatiques. Ces incidents combinés aux opérations militaires /hostilités armées et à la présence des engins explosifs entres autres, constituent des contraintes d'accès humanitaire³. Les quatre régions les plus affectées par les incidents d'accès en novembre (dernières informations disponibles) étaient Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou.

Analyse de protection dans les régions de Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou

Ségou :

L'environnement sécuritaire en décembre est marqué par la présence continue des groupes armés non étatiques (présumés radicaux). Les affrontements entre des groupes armés non étatiques (présumés radicaux) et les groupes d'auto-défense exposent les populations civiles aux risques de protection tels que les atteintes au droit à la vie et aux restrictions de mouvements. Ces restrictions de mouvement ont considérablement affecté les populations et leurs activités économiques alors qu'elles sont en pleine période de récoltes.

Ainsi, le 03 décembre 2022, dans le village de Tongolo-coura (commune de Kolongo) une charrette transportant un homme et six femmes de la même famille a heurté un engin explosif. Les sept personnes sont décédées. Les victimes se rendaient aux champs pour les activités agricoles.

Les fréquentes atteintes au droit à la vie et les atteintes à la liberté et la sécurité de la personne empêchent les populations de travailler dans les exploitations agricoles qui constituent l'activité économique principale de ces populations. Le 15 décembre 2022, le chef du groupe d'auto-défense du village de Loutan (commune de Kolongo) a été tué par des groupes armés non étatiques (présumés radicaux). Un affrontement a eu lieu entre ces deux groupes non loin du village de Wêla dans la même commune suite à ce meurtre. Aucune information n'est disponible pour confirmer si un tel acte a été prémédité.

L'affrontement aurait fait un mort et un blessé du côté du groupe d'auto-défense.

Dans le cercle de Niono, les groupes armés non étatiques (présumés radicaux) font irruption de manière plus fréquente dans certaines communes telles que Diabaly, Sokolo et Dogofry (entre le village de Farabougou et Banamba-Ko1). L'axe Nampala-Dogofry est toujours sous contrôle des groupes armés non étatiques (présumés radicaux) et groupes armés d'auto-défense.

Le 10 décembre 2022, un affrontement dans la forêt de Banamba-ko1 entre les groupes armés non étatiques (présumés radicaux) et groupes armés d'auto-défense aurait fait un mort et deux blessés civils.

Le 12 décembre 2022, un engin explosif a explosé entre Koulamba et Moussa wêrê dans la commune de Niono sans faire de victime. Malgré cette situation encore très volatile, il a été constaté le retour spontané de certains PDI dans les villages de Kogoni-bozo et Kogoni-peulh (cercle de Niono, commune de Dogofri). Il n'existe pour le moment aucune information disponible sur les raisons de ces mouvements de retour dans une zone qui reste affectée par les incidents sécuritaires.

Les communes de Mafoune et Lanfiala (dans le cercle de Tominian) sont sous contrôle des groupes armés non étatiques (présumés radicaux). Dans ces communes, les populations sont privées d'accès à leurs champs augmentant ainsi leur vulnérabilité et leur capacité à prendre en charge leurs besoins primaires. Par ailleurs, les entraves au droit à l'éducation sont de plus en plus importantes avec près de trente-deux écoles fermées principalement dans la commune de Mafoune et Diora.

Dans le cercle de Ségou, les groupes armés non étatiques (présumés radicaux) et les groupes d'auto-défense s'affrontent pour le contrôle de la commune de N'koumandougou. Les communes de Farako, Souba, Digany, Samafoulalla, Djibougou et Bellen seraient déjà sous contrôle des groupes armés

3. Accès humanitaire | ReliefWeb Response

(présupposés radicaux) et les populations n'auraient pas accès aux services sociaux de base tels que les mairies et écoles qui ont fermé.

Mopti :

Au-delà de la poursuite des opérations conduites par les FAMA dans la région de Mopti, la situation sécuritaire a été marquée par une relative accalmie en termes d'incidents sécuritaires. Cette accalmie s'expliquerait par la diminution des affrontements armés et des incidents en lien avec les engins explosifs mais aussi du contrôle de la zone par les FAMA. Cependant, le 12 décembre 2022, les groupes armés (présupposés radicaux) auraient attaqué le village de Digni dans la commune de Segué malgré la riposte des groupes d'auto-défense. A la suite de l'attaque, plusieurs commerces du village ont été incendiés et des biens emportés.

Il a été souligné, également, que les groupes armés non étatiques (présupposés radicaux) et les groupes d'auto-défense se seraient affrontés le 24 décembre dans le cercle de Bandiagara à la suite d'une tentative d'attaque contre le village de Tebououlou (commune de Doucoumbo) par les groupes armés non étatiques (présupposés radicaux).

Plusieurs opérations militaires ont été conduites dans différents cercles de la région. Au cours de ces opérations, les FAMA auraient saisi des stocks de céréales destinés aux groupes armés non étatiques présupposés radicaux. Dans le cercle de Youwarou. En effet, depuis plusieurs années les localités de la commune de N'dodjiga vivaient sous la contrainte de prélèvement forcé de la zakat (aumône musulmane) par les groupes armés non étatiques (présupposés radicaux). Sous des menaces de morts et la peur des représailles des groupes armés (présupposés radicaux), les habitants des villages de Faou, OWA et Sah de la commune de N'dodjiga avaient stockés une grande quantité de leurs récoltes (pour payer la zakat) que les FAMA auraient découvert lors des patrouilles. Les FAMA auraient acheminé les stocks à Sevaré et auraient ensuite identifié les propriétaires auxquels elles ont restitué les récoltes.

Il faut noter, également, que plusieurs arrestations ont été signalées lors des foires hebdomadaires par les FAMA. Ces arrestations ont eu lieu notamment à Bore (chef-lieu de la commune de Dangal-Boré) ; Kikara (chef-lieu de la commune de Gandania,) et dans le village de Kita (commune de Djouma, cercle de Tenenkou). Certaines personnes arrêtées seraient suspectées d'appartenir à des groupes armés non étatiques (présupposés radicaux). Les moniteurs n'ont pas pu avoir des informations sur le respect des droits procéduraux des personnes arrêtées.

Gao, Ménaka et Kidal :

En décembre, le monitoring de protection a, principalement, enregistré dans les régions de Gao et Ménaka des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à la liberté et la sécurité de la personne perpétrée par les groupes armés non étatiques (présupposé radicaux). Ainsi, le 11 décembre, des combattants qui seraient affiliés au groupe de soutien à l'islam et aux musulmans auraient fait incursion dans le village de Talataye, cercle d'Ansongo et auraient tué quatre hommes qu'ils suspectent d'être de connivence avec l'état Islamique au grand Sahara.

Le 19 décembre, un agent humanitaire aurait été enlevé dans la ville de Gao par des groupes armés non étatiques (présupposé radicaux) ces présupposés auteurs vers une direction inconnue.

Tombouctou :

La situation sécuritaire et de protection de la région de Tombouctou reste toujours volatile et préoccupante avec une criminalité grandissante sur les axes Goundam-Diré, Goundam-Tonka, Bambara Maoudé-Douentza, Agouni-Tombouctou, Ballamaudé-Tonka, Tombouctou-Ber, Tombouctou-Goundam, Zouaya-Tichift déjà problématiques.

Les usagers de ces axes, ont été confrontés aux braquages à main armés. Les assaillants ont dépossédé les victimes de leurs véhicules, motos, argent, téléphones, et autres biens de valeur.

Les incidents de braquages, enlèvements des personnes, vol, assassinats, coups et blessures, menaces persistent dans les communes de Tombouctou, Alafia, Gossi, Léré, Dianké, Soumpi, Goundam, Bambara Maoudé, Ber. Alors que les incidents identifiés dans les communes de Gossi, Dianké, Soumpi, Salam sont plutôt des coups et blessures, incendie volontaire d'entrepôt de marchandises, enlèvements, assassinat, menaces des civils.

Les actions des groupes armés non étatiques persistent dans plusieurs localités de la région de Tombouctou (en particulier dans les cercles de Gossi, Léré, Alafia, Salam, Dianké, Soumpi, Bambara-Maoudé commettant enlèvements, agressions physiques, menaces, assassinats, violences psychologiques et émotionnelle.

Dans le cercle de Goundam, les groupes armés non étatiques restent hostiles à certaines interventions humanitaires. Ainsi, une équipe d'agents humanitaires en mission dans la zone Nyanbourgou / commune de Douekiré a subi le 22 décembre 2022, un contrôle irrégulier par des éléments présumés d'un groupe armé non étatique, les questionnant sur l'objectif de la mission. Après avoir présenté l'organisation et l'objectif de la mission, les agents ont été autorisés à continuer. Il faut, noter que l'organisation intervient dans le cadre de l'assistance alimentaire.

Dans la commune de Télé, près du village de Fatankara, deux équipes humanitaires ont été retenus par des éléments présumés d'un groupe armé non étatique le 27 décembre, les interrogeant pendant une heure de temps sur leur présence dans la zone, avant de les libérer sans aucune violence. Les agents avaient été instruits par leurs ravisseurs sur les principes de la charia à respecter et informés des interventions qui peuvent être considérées comme acceptables dans la zone sous leur influence.

Les attaques par engins explosifs des convois logistiques de la MINUSMA, perpétrées par des éléments présumés des groupes armés non étatiques, persistent dans la région, sur l'axe Tombouctou-Ber, causant des pertes en vies humaines et matérielles cotés MINUSMA. Ces attaques rendent cet axe

très dangereux, car des véhicules civils l'empruntent quotidiennement. De plus, entre l'aéroport et la ville de Tombouctou, une patrouille de la MINUSMA a été prise pour cible d'une attaque par des éléments présumés d'un groupe armé non étatique le 16 décembre, faisant deux morts et un blessé parmi les casques bleus et un mort coté GANE.

Sur l'axe Goundam-Dire à 11Km au sud de Goundam, un convoi FAMa en direction de Diré, a été la cible le 13 décembre d'un EE qui a explosé avant que le véhicule ne l'atteigne. Pas de pertes humaines ni de dégâts matériels.

Dans le Gourma de la région de Tombouctou toutes les localités sont sous contrôle des groupes radicaux appliquant intégralement la charia. Cette mainmise totale des groupes radicaux, la fermeture des écoles et l'idéologie radicale extrémiste ont considérablement exacerbé les vulnérabilités en lien avec les normes sociales ainsi que les pratiques néfastes notamment les mariages d'enfants et les mariages forcés.

Les femmes et les filles sont à ce titre un des groupes les plus vulnérables. Qu'elles soient originaires des communautés déplacées ou hôtes, elles sont les principales victimes des violences sexistes et sexuelles qui surviennent régulièrement dans les aires de ramassage de bois de chauffe mais également les routes empruntées vers certains points d'eau éloignés des sites et des foires (marché hebdomadaire) mais également au sein des communautés. Les mariages forcés sont devenus pratique courante affectant essentiellement les enfants dans les communes de Diré, Tindirma, Salam, Soboundou, Bourem-Inaly, Bourem Inaly, Bambara Maoudé, Haibomo, Sareyamou, Gossi etc. Les femmes et les filles font souvent face à des situations de dénis de ressources, de services et opportunité, dans toutes les communes du Gourma avec l'imposition du port de voile intégral et d'autres privations et restrictions limitant leurs activités de survie.

Selon le système de gestion de l'information du Sous Cluster VBG entre janvier et décembre 2022, 2139 cas de VBG ont été enregistrés dans la région de Tombouctou soit 15% du nombre total de cas enregistrés. 97% des cas sont des femmes dont 28% filles de moins de 18 ans. 23% des incidents sont des

cas de violences sexuelles dont 14% de viols, 31% sont des cas de violences psychologiques, respectivement 11% et 21% sont des cas de mariage forcé et de dénis de ressource. En dépit de ces données alarmantes, l'ampleur des VBG dans la région pourraient être plus préoccupante car beaucoup de cas de VBG ne sont pas rapportés, ni référés vers les services de prise en charge en raison des préjugés sociaux, mais également du rétrécissement de l'espace humanitaire en lien avec les opérations militaires et la présence des groupes radicaux. L'accès des personnes survivantes aux services de prise en charge demeure problématique car très peu d'acteurs offrent des services de prise en charge.

Au niveau des grandes villes de la région, il a été noté une augmentation de la consommation de stupéfiants dans un climat de tensions générées par le conflit et de détresse sociale grandissante. Ainsi les femmes et les filles sont également victimes des cas de violences sexuelles ciblant principalement les adolescentes et souvent des garçons.

Enfin, la région de Tombouctou continue d'être impactée par les aléas climatiques. Ainsi la montée des eaux du fleuve Niger a provoqué des inondations dévastant des champs de riz, blé, jardins maraichers et occasionnant des déplacements de population dans plusieurs localités de la région de Tombouctou. Un homme aurait perdu la vie dans la commune de Haïbongo cercle de Diré suite à l'effondrement de sa maison. Ce sont là des facteurs additionnels qui affectent les capacités de résilience des communautés.